



Protocole académique de sécurité en voile légère et planche à voile

Référence : circulaire n°2017-075 du 19-04-2017 Exigences de sécurité dans les activités physiques de pleine nature dans le second degré (BO N°16 du 6 avril 2017)

Le protocole académique de sécurité en voile légère et planche à voile prend appui sur la circulaire citée en référence.

Il résulte d'un travail patient de conception, de recueil d'informations, d'observation et d'acquisition de connaissances, d'échanges avec des professeurs, des experts, lors de plusieurs séminaires nationaux ou de rencontres plus informelles.

Pour rappel, l'académie d'Aix-Marseille a dans un premier temps provoqué le partage de la circulaire comme référence lors de journées de formation concernant tous les enseignants d'EPS, et diffusé un outil de positionnement diagnostic à renseigner en équipe. Un groupe ressource académique a été constitué et travaille à la rédaction des protocoles académiques.

Quelques extraits de la circulaire :

« Chaque projet d'EPS doit permettre aux élèves de développer des compétences « pour se déplacer en sécurité en s'adaptant à des environnements variés naturels ou artificiels ».

« La sécurité se définit comme l'absence de risque inacceptable pouvant objectivement mettre en cause l'intégrité physique des élèves. »

« Il existe pour l'enseignant d'EPS une obligation professionnelle de contrôle des activités de ses élèves et de garantie de leur sécurité. »

« L'enseignant reste, quel que soit le niveau d'évolution des élèves et quel que soit le dispositif concerné, responsable des choix pédagogiques proposés [...] La responsabilité de l'enseignant reste pleine et entière même en présence d'un intervenant extérieur éventuel. »

« En qualité de représentant de l'Etat au sein de l'établissement, le chef d'établissement veille à ce que les conditions d'organisation des APPN réponde aux exigences de sécurité. Il a toute légitimité pour autoriser ou interdire une sortie ou un projet. »

Méthodologie de conception :

La rédaction des protocoles académiques de sécurité résulte de choix :

- Considérer la sécurité comme un processus dynamique impliquant des connaissances, une posture de vigilance, un apprentissage et une régulation ;
- Considérer la sécurité comme un ensemble cohérent de principes - à respecter dans la conduite des enseignements - et un résultat : la réduction au plus bas niveau des occurrences d'accidents ;
- Considérer les risques et les dangers en toute objectivité ;
- Définir des « **incontournables** » comme référence aux gestes professionnels à mobiliser ; ce choix suppose à la fois sélection, concision mais aussi relative exhaustivité ; il est soumis au gain de sécurité qu'il veut produire en tant qu'effet ;

- Considérer les protocoles de sécurité comme évolutifs : confrontés à la réalité des pratiques, à l'évolution des connaissances et des matériels, ils peuvent être amendés et modifiés pour gagner en efficacité comme en efficacité.

Principes :

Les protocoles de sécurité constituent une aide à l'objectivation, l'apprentissage, la mise en œuvre et la régulation des procédures de mise en sécurité de la pratique des élèves dans les APPN en EPS.

En cela, ils sont un appui au développement des compétences professionnelles et à leur partage.

Leur appropriation passe par leur révélation, leur compréhension, l'échange, la mise en œuvre de leurs dispositions en contexte, leur traduction en gestes professionnels, la réduction des incidents critiques et des accidents.

Ceux-ci, peu nombreux, n'en restent pas moins potentiellement graves dans cette activité.

Ce protocole constitue une référence pour les enseignants et les équipes dans la confection, l'adaptation à leur contexte, la régulation de leur propre protocole de sécurité.

Responsabilité :

Les enseignants d'EPS sont, par leur statut, maîtres de la définition et de la mise en œuvre de leurs gestes professionnels dans un cadre de responsabilité et des obligations de prudence et de surveillance qui leur incombent.

Le présent protocole de sécurité vise à offrir un cadre de référence permettant de concevoir la sécurité et les gestes professionnels en contexte d'enseignement de l'EPS en appui sur les APPN, et ainsi d'exercer ces responsabilités avec des garanties suffisantes.

Les enjeux de la voile en EPS :

Il s'agit d'apprendre par la pratique, à conduire un déplacement dans un environnement plus ou moins incertain, et à jouer des propriétés de l'eau, du vent et de l'embarcation avec ses ressources, biomécaniques, énergétiques, informationnelles, décisionnelles, psychologiques pour assurer un trajet, sa sécurité et celle des autres.

Le jeu avec les ressources, propre aux apprentissages moteurs, et aux interactions avec les éléments, implique le droit à l'erreur. Le risque permanent implique que l'erreur soit possible en sécurité.

Une éducation à la prise de risques calculée et à l'éventuel renoncement est au cœur de cette problématique : « savoir ce que je peux et ne peux pas faire en sécurité optimale », englobe et finalise les expériences vécues par les élèves, conditionne la sécurité avec laquelle ils pourront mobiliser leurs acquis en dehors du contexte scolaire.

Pour information, la formation des élèves par les APPN en EPS est à situer dans une perspective de pratique de sport de nature en France 34,5 millions de personnes, dont environ 5,5 millions pratiquants de sports nautiques dont environ plus d'un million en voile et plus d'un million en planche à voile.

Les dangers et les risques :

Les mesures de sécurité prennent toute leur sens et leur acuité en regard des dangers auxquels les pratiquants peuvent être confrontés et à la gestion des risques qu'il convient d'intégrer aux différents temps et rôles propres à l'APPN.

Dangers

Les dangers sont considérés ici, comme les effets potentiels de l'exposition aux risques : en voile, ce sont la noyade, l'altération des capacités cognitives (panique, perte de repères), les troubles physiologiques (hypothermie et hyperthermie), brûlures sous forme de coup de soleil ou méduses, mal de mer, et les traumatismes de degrés variés, coups, coupures, écrasements.

Risques

Les risques sont considérés ici comme l'exposition au danger, la probabilité d'être confronté aux dangers, ce à quoi on peut être confronté et que l'on peut anticiper.

Pour les élèves :

- Chute dans l'embarcation ;
- Collisions avec les éléments de structure ;
- Chute en dehors de l'embarcation ;
- Immersion ;
- Hypothermie ;
- Hyperthermie ;
- Mal de mer, stress, panique ;
- La perte de matériel (dérive, gouvernail) ;
- Brûlures (Coup de soleil et méduses).

Pour l'enseignant :

- être exposé aux limites de maîtrise de son bateau à moteur jusqu'à ne pas être en mesure d'intervenir ;
- être exposé à une dissonance d'encadrement avec les animateurs (protocole non anticipé et convenu) ;
- être exposé à une dégradation des conditions de navigation, état du plan d'eau, conditions météorologiques ;
- être exposé à un problème de communication (VHS) ;
- être exposé à l'aggravation d'une pathologie connue (PAI).

Ces risques peuvent avoir eux-mêmes pour conséquences :

- l'éclatement du groupe ;
- la dérive d'un bateau, possiblement vers une digue ou des rochers ;
- le dessalage ;
- la perte de matériel ;
- la chute d'un ou plusieurs élèves à l'eau.

Apprendre dans le cadre des APPN suppose le droit à l'erreur par, et de façon conjuguée, la présence de risques et la protection face aux dangers.

Définition du milieu de pratique

La définition du milieu de pratique est l'acte sécuritaire primordial de l'acte d'enseignement en voile. Elle met en adéquation les ressources des élèves avec les contraintes du milieu auquel ils sont confrontés. Elle induit à la fois le niveau de difficulté et le niveau d'engagement. De façon conjuguée, il rend possibles les apprentissages et limite les risques. Il convient qu'il respecte les **repères de progressivité** suivants :

A terre :

- savoir se déplacer en toute sécurité avec l'embarcation à terre (apprendre à porter, à tirer en toute sécurité) ;

En mer :

- savoir comment remorquer un bateau ;
- savoir s'équilibrer seul ou à plusieurs dans l'embarcation ;
- savoir diriger l'embarcation, suivre un cap et changer de direction / propulsion : navigation sans voile, à la rame ;
- en planche à voile, adopter une posture de sécurité : voile couchée sur la planche, à plat ventre, ramer jusqu'à un point sous le vent, au vent...
- explorer l'utilisation de la voile, la « voile humaine » comme élément tracteur aux allures sous le vent ;
- savoir se servir du vent pour accélérer ralentir ;
- savoir s'arrêter et se maintenir à l'arrêt ;
- savoir quitter la terre, revenir à une zone pré définie.

Les variables :

- Matérielles : absence de voile, choix et gestion des surfaces de voile / état du milieu de pratique, force du vent ;
- Humaines : nombres d'élèves par bateau, groupe de compétences homogène, hétérogène, etc.

- Logistique : nombre d'embarcations, quitte à faire des relais dans une zone définie ;
- Temporelle : durée d'affectation à une tâche définie pour parvenir à l'apprentissage, puis exploration d'autres tâches ;
- Spatiale : privilégier les allures portantes et la navigation directe dans un premier temps.

Quelques écueils possibles à la sécurité :

On peut relever sans exhaustivité :

- Non délimitation des zones de navigation autorisées, et des zones de navigation à éviter (autres groupes, baigneurs, entrée sortie de port...);
- Décrochage du gilet de sauvetage, gilet non adapté au gabarit ;
- Équipement inadapté (surface de voile, réglage morphologique) ;
- Absence d'adaptation lorsque les conditions météorologiques évoluent de façon défavorable pendant la séance ;
- Les conduites inconséquentes et les transgressions des procédures sécuritaires ;
- Non-respect de la navigation en flotte : éclatement du groupe et dérive ;
- L'insensibilité aux défauts des élèves (manœuvres opposées, jeux des élèves, postures dilettantes...);
- La peur ou l'excès de confiance (élève comme professeur) ;
- etc...

Ces différents facteurs peuvent conduire à des incidents critiques. Avec ou sans conséquences, ils n'en demeurent pas moins potentiellement présents et doivent faire l'objet d'une vigilance. La mobilisation des « **incontournables** » vise à minimiser leur occurrence.

Problématique pédagogique :

Face aux principaux dangers et risques en voile légère et planche à voile, la sécurité est essentiellement portée par : la définition et le maintien de l'**adéquation** entre les **ressources des élèves**, le **milieu**, ses **évolutions**, la nature des tâches et leur degré de difficulté, le tout sous la **supervision** vigilante de l'enseignant.

Les équipements sont généralement fiables et contrôlés. Ils sont pratiquement rarement impliqués dans les accidents. Les procédures de sécurité sont en général définies en regard des acquis des élèves et du contexte, elles sont enseignées et mobilisées. Ce sont les adaptations, conscientes ou non, des acteurs – élèves comme encadrants – qui sont à l'origine des failles de sécurité. La proposition d'incontournables à mettre en œuvre vise précisément à réduire la possibilité de failles.

La sécurité en voile est portée par l'adéquation entre la définition du milieu de pratique, la nature des tâches et leur degré de difficulté, les ressources des élèves et le dispositif de supervision.

En conséquence, l'**anticipation** sur ces différents facteurs et leurs relations traduits en procédures est la **clé des conditions de sécurité**.

LES INCONTOURNABLES :

Les professeurs et les équipes sont invités à élaborer leurs protocoles de sécurité dans leurs contextes en appui sur les incontournables suivants :

Ils représentent la garantie de non exposition aux dangers tout en permettant aux élèves de se confronter aux risques et de faire des erreurs comme facteur de l'apprentissage.

Un professeur non expert ayant appris à mobiliser ces « incontournables » doit pouvoir enseignant la voile en EPS avec sérénité et sécurité.

Tout d'abord, **préalablement à toute pratique de la voile chaque élève doit avoir validé au moins un test témoignant d'un niveau d'évolution en milieu aquatique suffisant.**

Actuellement, il en existe trois différents, à savoir :

- L'attestation scolaire « savoir-nager », définie par l'arrêté du 9 juillet 2015.

- Ou le certificat d'aisance aquatique, défini par la circulaire n°2017-127 du 22/08/17 (BO n°34 du 12 oct 2017)
- Ou le test nécessaire avant la pratique des sports nautiques, circulaire n°2000-075 du 31/05/00 (BO n°22 du 8/06/2000)

Les enseignants et le moniteur disposent obligatoirement d'un moyen de communication à bord de l'embarcation de sécurité.

Ces incontournables sont formulés en réponse à la question : de quoi disposent les élèves pour pratiquer et apprendre en sécurité ?

Les élèves disposent de :

1. **Un milieu de pratique délimité, une zone de navigation s'écartant de dangers prévisibles potentiels (entrée sortie de port, baigneurs, obstacles...), reconnus préalablement de l'enseignant ;**
2. **Un équipement gilet de sauvetage conforme, adapté au gabarit et contrôlé (contrôle visuel et tactile) avant autorisation au départ ;**
3. **Une embarcation et un matériel adapté au niveau, aux conditions météorologiques (surface de voile) ;**
4. **Un projet de déplacement anticipé et explicite ;**
5. **Un vocabulaire et des modalités de communication non verbale mis en commun et compris par tous ;**
6. **D'un parcours de repli ou parcours de regroupement éventuel ;**
7. **La connaissance des procédures de sécurité en cas de chute à l'eau et de dessalage ;**
8. **De consignes claires pour maintenir la navigation en flotte et assurer des regroupements et permettre une adaptation ;**
9. **Une supervision permettant la gestion du groupe dans le cadre d'un nombre d'embarcations adapté au niveau des élèves et des conditions météorologiques ;**
10. **Un protocole anticipé de gestion de crise.**

LA SUPERVISION :

Elle doit être organisée, anticipée et gérée en situation.

Il est nécessaire de gérer l'activité en fonction des indicateurs d'alerte, et avant qu'ils ne deviennent trop importants, de façon à renoncer à toute exposition du groupe.

Les points de vigilance sont :

- le maintien du groupe en flotte (direction, espacement, position au vent / sous le vent) ;
- la composition des équipages ;
- la cohésion ou non de l'équipage ;
- l'équilibre des embarcations ;
- la réalisation efficiente des manœuvres (différencier pousser – tirer, privilégier le virement de bord) ;
- le traitement des erreurs ;
- les éventuelles transgressions ;

Les conduites privilégiées en cas d'incident critique :

- **En cas de chute à l'eau**, repérer puis récupérer l'élève le plus vite possible.
- **En cas d'éparpillement** : prioriser les embarcations les plus en difficultés (danger) ;
- **En cas de dessalage** : récupération des élèves dans l'embarcation à moteur ou guidage pour aider à ressaler le bateau, rester, dans la mesure du possible à proximité du bateau pour accompagner la relance ;
- **En cas de perte de matériel**, selon la nature de la perte (dérive, safran), les élèves montent dans le bateau à moteur et remorquage de l'embarcation ;

Dans tous les cas, privilégier la communication entre encadrants de façon à déterminer qui est le plus efficace dans la gestion de l'évènement et la répartition des tâches.

Préconisations

- Il va de soi que la mobilisation de ce protocole de sécurité s'insère dans les gestes professionnels plus génériques de l'enseignement de l'EPS : notamment, la proposition d'un cadre éducatif qui explicite les conditions de sécurité, les contenus et les comportements attendus, les éventuelles sanctions aux manquements ;
- Une approche en équipe favorise la cohérence des apprentissages sécuritaires des élèves ;
- La pratique des check-lists, élèves et professeur, peut contribuer à l'intégration, comme à la régulation des conditions et procédures de sécurité ;
- Ajuster les manœuvres du bateau de sécurité aux intentions de supervision et aux modalités d'intervention ;
- L'anticipation sur les transgressions possibles conduit à une maîtrise accrue de la sécurité comme à une implication accentuée des élèves dans la pratique, les différents rôles et l'apprentissage ;
- Apprendre individuellement et collectivement des presque-accidents et des accidents est une nécessité pourtant trop souvent laissée dans l'ombre ou le huis-clos d'une réflexion privée plus ou moins inquiète et équipée. L'observation des pratiques montre la présence plus ou moins fréquente de défauts sans conséquences. Il importe de les relever et de les travailler en équipe, voire avec les élèves de façon à les réduire au maximum. Ne pas les nier, mais les mettre en évidence, et travailler à leur réduction ;
- Faire connaître pour questionner, comprendre et se faire accompagner est professionnel ;
- Eduquer à la sécurité comprend d'évidence l'apprentissage de procédures adéquates mais cela doit être complété de connaissances, psychologiques notamment, relatives à la prise de risques ;
- Anticiper sur la gestion des situations de crise : les incidents et accidents ne sont pas impossibles, comment agir quand ils surviennent ? qui intervient ? comment ? qui prévient ? comment un signal d'arrêt de la pratique est-il donné à la classe pour éviter les sur accidents ? comment communiquer entre encadrants ?
- La difficulté pour les élèves débutants à différencier « pousser » de « tirer » sur la barre, lors d'une manœuvre (virement de bord ≠ empannage) est un facteur à prendre en compte car il peut générer des dangers c'est un apprentissage décisif ;
- Adapter la surface de voile, le support, le nombre d'élèves par embarcation à la météorologie et au niveau des élèves. De même que la forme de pratique utilisée (navigation sur une longue distance, en relais...)
- Créer un langage par signaux connu et intégré de tous ;
- Créer des équipages fiables : capables d'une autonomie suffisante dans la gestion de l'activité et de la sécurité.

Ressources

Le conservatoire des pratiques (<http://www.eps.ac-aix-marseille.fr/webphp/mediawiki/index.php/Accueil>) comprend plusieurs ressources en ligne. Il est appelé à s'enrichir et n'est pas exclusif des nombreuses ressources proposées sur d'autres sites académiques.

Une foire aux questions est ouverte à partir des observations et interrogations que les différents acteurs porteront à notre connaissance.

Les guides de positionnement diagnostic

La vocation de ces guides est d'outiller et de faciliter les échanges en équipe, l'évaluation de la sécurité offerte aux élèves dans la pratique des APPN et de favoriser les projets de développement.

Conclusion

La proposition de ce protocole de sécurité en voile vise à assurer un niveau optimal de sécurité dans les apprentissages des élèves.

La promotion d'une sécurité effective, intégrée, est l'affaire de tous. Elle repose sur un travail serein d'intégration à la conception, la conduite et la régulation des pratiques d'enseignements et sur les échanges entre professionnels : professeurs, chefs d'établissement, formateurs, experts, inspecteurs, sans oublier la perception que les élèves, premiers bénéficiaires, peuvent en avoir. Elle est à l'opposé de ce que l'on pourrait dénommer une « sécurité de papier », virtuelle, seulement postulée, où tout serait écrit mais sans être complètement mis en œuvre avec vigilance et cohérence.

Exigences de sécurité APPN



PROTOCOLE DE SECURITE VOILE : les INCONTOURNABLES dont disposent les élèves naviguer et apprendre en sécurité	
Coordination des intervenants	Outils opérationnels et modalités de communication sur le plan d'eau Protocole de gestion de crise anticipé
Milieu de pratique	<i>Les élèves disposent-ils d'un environnement de pratique sécurisé ?</i> Définition de la zone de navigation et de zone interdite clairement identifiée. Désignation des repères (drapeau pour l'orientation du vent, bouées, direction à prendre avec repères à terre.) Mise en place de communication non verbale. Définition parcours de regroupement.
Equipement	<i>Les élèves disposent-ils de l'équipement et du matériel permettant de naviguer en sécurité ?</i> Vérification de l'état du matériel à disposition (gilets adaptés et sous cutale, embarcation élève, embarcation enseignant). Vérification de l'adéquation du choix du matériel (surface de voile), du niveau du pratiquant et de la météo.
Connaissances minimales et procédures de sécurité	<i>Les élèves disposent-ils des connaissances minimales et incontournables ?</i> Connaissance minimale du vocabulaire marin. Ne pas s'isoler. Entraide au sein de l'équipage (si un élève tombe à l'eau, si un bateau dessale...). Maintien de distances de sécurité entre les embarcations au cours de la navigation.
Sens et intégration	<i>Les élèves disposent-ils d'une progressivité dans les apprentissages pour être efficace ?</i> Quelle chronologie des actions à appliquer en fonction du poste dans l'équipage (spécialisation ?). Intégrer un ou plusieurs rôles en fonction des habilités des élèves. Savoir ralentir, savoir s'arrêter, savoir réagir en cas de dessalage (sortir des cordages, de sous la voile, de sous la coque, rester à côté de la coque) En PAV, savoir adopter la position de sécurité (voile sur la planche, à plat ventre, ramer vers pour revenir à terre. Complémentarité des rôles qui fait la sécurité de l'équipage ; Indicateur : assiette + maintien du cap + vitesse
Contrôle et régulation	<i>Les élèves disposent-ils de régulations didactiques ?</i> L'enseignant exerce un contrôle de la conformité et de l'efficacité des gestes. Indicateurs (élève en décrochage : écoute des consignes, stress et angoisse...)
Supervision	<i>Les élèves disposent-ils d'une supervision globale intégrant les différents éléments de sécurité et la gestion du groupe ?</i> La supervision permet à la fois les contrôles systématiques et la gestion du groupe en flotte avec un nombre d'embarcations par encadrant qui est décidé en fonction du niveau des pratiquants et de la météo et de son évolution, en collaborations avec les moniteurs. Anticipation coordonnée professeur/moniteur.

Gestion de crise	<i>Les élèves disposent-ils d'un protocole de gestion de crise ?</i>
	Comment s'organise le groupe, arrêt de la flotte, ou déplacement vers le parcours de regroupement. Être en mesure de donner l'alerte VHF canal 16, le 196 CROSS, le 112, ou à terre 18 -marins pompiers- ou 15. Téléphone portable en fonction, étanche.